

25 mars 2003

03.120

Interpellation du groupe PopEcoSol

Un "coup de pousse" pour Xamax

Depuis quelques années, les clubs de sports professionnels font la une des différents médias confrontés, la plupart, à de gros problèmes financiers liés en partie à la surenchère salariale du milieu des années 1990, à tel point que l'on parle même de la disparition d'un club aussi prestigieux que le Lausanne-Sport et ceci pour le milieu de cette semaine.

Pour notre canton, nous avons appris par la presse régionale que le Conseil d'Etat avait fait "un geste" en abandonnant une caution de 300.000 francs accordée il y a environ 12 mois, afin que le F.C. Neuchâtel Xamax puisse obtenir sa licence 2002-2003. Il va sans dire que nous ne contestons pas le fait que cette décision ait été prise dans les compétences du Conseil d'Etat. Néanmoins, nous aimerions interpeller le Conseil d'Etat et, pourquoi pas, ouvrir le débat sur la politique que le canton veut mener notamment concernant son soutien au sport en général.

Pour notre part, nous ne pensons pas que cette décision, dépourvue de vision globale, soit forcément la plus adéquate et ne contienne pas en son sein un certain nombre d'injustices.

Contrairement à l'affirmation contenue dans un des articles de la presse locale qui indiquait, en évoquant ce "coup de pousse": "Une fois mais pas deux", il aurait été plus judicieux de dire "deux fois mais pas trois", puisque nous tenons à rappeler que lors du bouclage des comptes 1999, le Conseil d'Etat de l'époque avait déjà abandonné pour 620.000 francs d'arriérés d'impôts dus par trois clubs professionnels du canton.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Ne pense-t-il pas que certains clubs, à la gestion prudente qui s'interdisent certaines surenchères, se sentiront prétérités par cette décision?
2. Le Conseil d'Etat, ayant répondu favorablement à cette aide à un des deux clubs phares de notre canton, envisage-t-il une aide similaire pour le HCC La Chaux-de-Fonds, autre club phare du canton qui rencontre de grandes difficultés financières?
3. A la lumière de ces événements, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'il serait judicieux de revoir toute la politique de soutien au sport dans notre canton, notamment en accentuant son aide aux clubs consacrant leur énergie à la formation et aux mouvements juniors?
4. Le Conseil d'Etat trouve-t-il judicieux d'accorder une aide substantielle sans réel contrôle de son utilisation?

Ce débat nous paraît urgent, tant il est vrai que dans la situation financière actuelle des clubs et des collectivités publiques, le flou régnant actuellement peut amener une situation potentielle d'injustice.

Signataires: D. de la Reussille, G. Hirschy, J.-P. Veya, D. Perdrizat, F. Staehli, A. Bringolf, J. Kuhn-Rognon, M. Droguett, H. Jenni, Patrick Erard et C. Stähli-Wolf.